



# Lasne nature

Bulletin trimestriel  
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"  
Banque : 001-2326233-55  
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction  
12, rue du Mouton - B-1380 Lasne  
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64 - www.lasne-nature.be  
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

## RF + PCAR = Paysages sauvés + Propriétaires indemnisés en nature



L'idée de notre Section Urbanisme, la voici. Nous vous la livrons, avec l'espoir que vous n'hésitez pas à nous écrire ou à nous envoyer un E-mail pour la contester ou, mieux, pour l'enrichir.

**RF** : Non, cela ne signifie ni « République française » ni « Régie française des tabacs » mais bien : « **Régie foncière** », ce type d'organisme public communal, intercommunal, provincial, ou encore régional, qui se rend propriétaire de terrains pour les affecter à des objets sociaux.

**PCAR** : « **Plan Communal d'Aménagement Révisionnel** » — Révision de quoi ? — au Plan de Secteur : il s'agit d'un instrument légal, et réglementé, qui permet notamment aux communes de rendre non constructibles des zones

d'habitat en modifiant la destination de celles-ci en zones agricoles et/ou zones d'espaces verts et ce, à condition que, dans une même proportion, des zones agricoles et/ou d'espaces verts deviennent à leur tour des zones destinées à l'urbanisation.

A cette condition de proportionnalité s'ajoutent les conditions suivantes :

- toute nouvelle zone inscrite en zone d'habitat doit être attenante à une zone déjà existante et destinée à l'urbanisation
- les bâtiments à construire ne pourront pas l'être en ruban continu le long des voies publiques

Voilà, pensons-nous, une excellente condition, propre notamment à permettre aux personnes qui circulent sur ces voies d'en encore jouir d'échappées

paysagères. Celles-ci disparaissent, hélas, les unes après les autres, dans nos chers villages auxquels on ambitionne pourtant de conserver un caractère « semi-rural »...

Cela dit, en quoi une Régie foncière pourrait-elle constituer un instrument de cette politique ? Un scénario possible serait le suivant :

- la **RF** se rend propriétaire (provisoirement), d'une part, de terrains « A » situés en zone agricole, zone d'espaces verts ou similaires et jugés propres à la construction d'immeubles d'habitation ;
- d'autre part, de terrains « B » se trouvant en zone d'habitat et dont on souhaite qu'ils perdent cette destination.

(suite page 2)



### « Au fil de Lasne »

Voici la nouvelle publication de Lasne Nature. Ce magnifique ouvrage, véritable reportage photographique, est proposé par souscription aux conditions reprises sur l'encart ci-joint.





## RF + PCAR

(suite de la page 1)

On l'aura compris, les conditions sont réunies pour qu'un échange de destinations puisse se faire à la faveur d'un **PCAR**. A la suite de quoi la **RF** cède les terrains « A » devenus des terrains à bâtir aux propriétaires des terrains « B » qui perdent définitivement cette destination.

Ces propriétaires se trouvent ainsi, comme nous disions, « indemnisés en nature ».

Mieux, ils retrouvent une totale liberté de jouir de leur droit de propriété, échappant désormais au risque que leurs éventuelles demandes de permis d'urbanisme soient rejetées comme contraires au bon aménagement des lieux et/ou en considération des dommages que la réalisation du projet causerait à l'environnement paysager.

Jusqu'à présent, de nombreuses demandes de permis de lotir, par exemple, ont été rejetées, notamment après recours au Ministre et/ou étude d'incidences sur l'environnement (aux frais du demandeur), pour de tels motifs. Indéniablement, pour tout le monde, la solution « **RF + PCAR** » apporte un plus.

C'est ce dont nous aimerions vous convaincre, avec l'espoir que le débat d'idées auquel nous vous convions puisse également aider les autorités compétentes à préparer une mise en œuvre pratique de la solution. Car nous croyons à son efficacité !

Cellule Urbanisme et aménagement du Territoire

[urbanisme@lasne-nature.be](mailto:urbanisme@lasne-nature.be)

## Quelques nouvelles de la Mobilité à Lasne

*Nous avons eu l'occasion dernière-ment de présenter aux responsables communaux de la Mobilité nos principaux « points noirs ».*

*À cette occasion, nous avons appris que différents chantiers « mobilité douce » sont programmés :*

*- la réfection du trottoir de la rue d'Anogrunne, entre la rue de Payot et la ferme d'Hannotelet et entre l'avenue des Pélerins et le bas de Plancenot. La largeur utile sera de 1 m 30. Les travaux sont prévus cette année encore.*

*- de même pour la route de Renipont, où une piste cyclable sera réalisée sur une largeur de 2 m 50. Les travaux seront entamés cette année entre la route de Genval et le chemin de Strins, le reste étant prévu en 2011.*

*- les trottoirs des environs de la rue de l'Église St Etienne à Ohain seront refaits.*

*- la réalisation d'une piste cyclable est envisagée rue du Poteau, la route devant être refaite. Celle-ci n'ayant que 4m de large, une piste cyclable suggérée nous semble plus appropriée.*

*- un trottoir/ piste cyclable est prévu à la route de Genval, entre le quartier Manhattan jusqu'à l'arrêt de bus en direction de Genval. Échéance 2010 pas garantie.*

*Bon courage aux ouvriers communaux !*

*La liste de nos « points noirs » revue et corrigée sera bientôt disponible sur le site de Lasne Nature.*

*La cellule Mobilité*

## La Wallonie malade de son environnement

La Fédération Inter-Environnement Wallonie note avec inquiétude les constats posés par le « Tableau de bord de l'environnement wallon 2010 » dont une diminution de « l'espérance de vie en bonne santé ».

Le Ministre wallon de l'environnement, Philippe Henry, a présenté à la fin juin le millésime 2010 du « Tableau de bord de l'environnement wallon ». Les informations compilées dans ce document confirment qu'en de nombreux domaines environnementaux, la Région est en retard par rapport à la moyenne européenne.

Pour la Fédération Inter-Environnement Wallonie, l'élément le plus inquiétant réside dans la diminution de « l'espérance de vie en bonne santé ». Cet indicateur fait en effet apparaître de manière incontestable l'impact d'un environnement dégradé sur notre santé.

Les évolutions présentées dans ce « Tableau de bord » recèlent peu de surprises pour qui suit de près les matières environnementales. Elles permettent toutefois d'objectiver les constats — malheureusement trop souvent négatifs — posés par les experts.

Pour la première fois cette année, le document propose une évaluation des « performances » wallonnes à l'aune de la moyenne des états européens et force est de constater que la Région fait trop souvent figure de mauvais élève voire de cancre. Six indicateurs sur seize sont ainsi en deçà de la moyenne de l'Union (c'est notamment le cas en matière de gestion des déchets, sauvegarde de la biodiversité et importance du transport routier). Par ailleurs, un tiers de ces seize indicateurs affiche une évolution négative ce qui signifie que la situation — déjà peu favorable — se dégrade davantage encore...

La Fédération Inter-Environnement Wallonie note avec inquiétude la diminution de « l'espérance de vie en bonne santé » révélée par ce rapport. Si les Belges (les chiffres se réfèrent ici au niveau fédéral et non régional) continuent à vivre de plus en plus vieux, ils sont moins longtemps « en pleine forme ». Pour la Fédération, cette situation traduit l'impact de l'environnement sur la santé. À cet égard, la Belgique vient de se faire rappeler à l'ordre par la Commission européenne pour l'insuffisance des mesures prises en vue d'améliorer la qualité de l'air, principalement en ce qui concerne la lutte contre les particules fines (PM10). Des particules fines qui sont responsables d'irritation des voies respiratoires, de problèmes cardio-vasculaires et, in fine, d'une réduction de l'espérance de vie estimée à treize mois...

Inter-Environnement Wallonie espère que ces données inciteront la Région à mettre en œuvre une politique plus volontariste en vue d'améliorer une situation dont les enjeux débordent largement le cadre strictement environnemental.

*Vous trouverez l'intégralité de cet article sur le site d'Inter Environnement Wallonie, [www.iewonline.be](http://www.iewonline.be)*

## AU SOMMAIRE

RF + PCAR	1-2	Les changements climatiques, ça gaze, ... et toi ?	7
Quelques nouvelles de la Mobilité à Lasne	2	Les chemins et sentiers mieux protégés	8
La Wallonie malade de son environnement	2	Les indésirables	9
Renforts pour la section Urbanisme	3	Miel ou vinaigre	9
Le vampire des jardins	3	Nos nichoirs inédits et nos éditions	10
Trrrrrrrrrr, ... Entendez-vous le pic ?	4	Collectes sélectives	10
Assemblée Générale de Lasne Nature	4	Agenda	11
	4	Téléphones, fax, E-mail	11
La vie en bleu, la vie en vert	5	Mots croisés	11
Allégations de santé	6-7	La nature de septembre à novembre	12

## Renforts pour la Section Urbanisme de Lasne Nature

Dans notre bulletin précédent, nous avons fait appel à des volontaires dont le hobby était la photographie, le dessin ou la simulation de constructions virtuelles. Trois personnes se sont présentées pour nous aider – bravo, et merci à nos lecteurs !

Il nous faudrait à présent trouver du monde pour assurer bénévolement et occasionnellement, un autre genre de tâches : se rendre, au maximum deux fois par mois le matin entre 9 et 12 h, à la Maison Communale (à Ohain) pour y consulter et analyser l'un ou l'autre dossier de demande de permis (de bâtir, de lotir, etc.) mis à l'enquête publique. La consultation peut prendre une demi-heure.

Il s'agit, on l'aura compris, de s'assurer que tel ou tel projet de construction ne portera pas atteinte, si on le réalise, à la qualité de notre environnement. Si un risque existe qu'un dommage du genre se produise, il y a lieu qu'en concertation avec des collègues on examine, sans retard, quelles mesures palliatives préconiser, mesures qui seront alors incluses dans une lettre de remarques et suggestions que l'asbl Lasne Nature adressera aux autorités qui sont compétentes pour refuser le permis ou pour ne le délivrer que sous certaines conditions.

Dans la réalité, le travail est moins pointu qu'il n'apparaît à la lecture de la phrase ci-dessus : avant d'être plongé seul dans la tâche demandée, il va de soi que notre candidat travaille un temps en compagnie d'un ancien. Même sans formation juridique (bien sûr, acceptée comme les autres !), mais avec de l'assiduité et du bon sens, un peu de temps libre et le goût du travail en équipe, bien des personnes peuvent tranquillement s'engager dans ce genre de collaboration.

C'est ce dont nous aimerions vous persuader !

Si vous êtes en situation et désireux de nous aider, prenez s.v.p. contact avec la Cellule Urbanisme et Aménagement du Territoire ou le secrétariat de Lasne Nature (adresse, téléphone et adresse e-mail en avant-dernière page du bulletin).

A bientôt ? Merci.

# Le vampire des jardins

Je me permets de vous faire part de cette information sur le vif puisque ma famille et moi-même en avons subi les désagréments récents ! Certains d'entre vous, également victimes, y trouveront des alternatives précieuses.

Revenant du jardin, vous ressentez l'apparition soudaine de piqûres par dizaines voir par centaines aux différents points chauds (aisselle, bassin, fesses, entre jambes, nombril...) de votre corps. Ne cherchez pas plus loin, vous êtes victime d'une attaque du vampire des jardins, communément nommé l'aoûtat.

L'aoûtat, *Trombicula autumnalis*, désigne une espèce d'acarien de la famille des Trombiculidés et est appelé aussi, selon les régions : rouget ou vendangeon. L'adulte ou imago, comme tous les acariens, présente quatre paires de pattes. Long de 2 mm, il est blanc jaunâtre, le corps couvert de poils denses et courts. Il est à considérer comme un auxiliaire du jardin. En ef-



de prendre un bain bien chaud en se savonnant au savon de Marseille (peu irritant). Après ce bain qui a pour but de détruire les aoûtats, il faut appliquer un des produits apaisants au niveau des zones irritées. Il est généralement nécessaire de renouveler ces applications plusieurs fois par jour et pendant plusieurs jours. En effet, même après la mort des aoûtats, les démangeaisons continuent ; elles ne diminuent que progressivement.

Pour bannir cet acarien du jardin, préférez la lutte biologique à la lutte chimique. La pulvérisation d'un acaricide, est tout bonnement idiote et extrêmement nocive pour l'environnement d'autant qu'il faudra répéter chaque année les traitements à plusieurs reprises. L'usage d'un acaricide ne résoudra en aucun cas l'origine de l'infestation. Une solution simple, efficace et respectueuse de la nature existe ; pour la connaître il suffit de s'intéresser à la biologie de cet arthropode. Les pelouses et gazons ombragés et humi-



des sont les endroits privilégiés par les aoûtats, en particulier pendant la période estivale (de juillet à septembre). Toutes les pelouses ne sont pourtant pas le siège d'une invasion de l'aoûtat. Il semblerait que la hauteur des brins d'herbe propice à leur développement se situerait entre 5 et 10 cm ; cette hauteur favorisant le maintien d'une humidité au sein du feuillage dense de la pelouse. En été, tondre sa pelouse à 2,5-3 cm est une excellente solution. Planter au jardin des végétaux aux propriétés acarifuges en est une autre. Aneth, anis, basilic, cèdre, cyprès, eucalyptus, fenouil, genévrier, géranium, girofle, lavande, marjolaine, mélisse, menthe, origan, persil, pin sylvestre, romarin, sarriette, sauge, serpolet, thym, verveine feront significativement fuir cet acarien.

fet, il se nourrit d'œufs d'insectes et de bon nombre d'acariens phytophages (prédateur de végétaux). Mais il n'en est pas de même pour sa larve qui elle ne possède que trois paires de pattes et est absolument invisible à l'œil nu puisque ne mesurant que quelques 0,2 mm. Son régime alimentaire diffère lui aussi de celui de l'adulte ; elle parasite temporairement les organismes à sang chaud et occasionne par ses piqûres des démangeaisons parfois importantes chez son hôte ; souvent un petit vertébré (lapin, hérisson, taupe, rongeurs, oiseaux, chat, etc.) un animal domestique, voire l'homme qui est son hôte occasionnel. Agrippée à la peau, elle sucera la lymphé durant deux à trois jours puis se laissera choir sur le sol pour se nymphoser jusqu'au stade d'adulte. Des complications telles que la fièvre ou paraplégie peuvent apparaître chez certaines personnes lorsque le parasitisme se situe à proximité d'une veine. Pour apaiser les démangeaisons, les lotions alcoolisées (alcool camphré) ou acidulées ainsi que les solutions à base d'huiles végétales ou minérales ont une action apaisante. Le vinaigre est également très soulageant. Dès l'apparition des premiers symptômes, il est conseillé

Fadeur Geoffrey

Email : [gfadeur@ulb.ac.be](mailto:gfadeur@ulb.ac.be)

Site web : [www.geoffrey-fadeur.be](http://www.geoffrey-fadeur.be)





# La vie en bleu, la vie en vert « Color me green ! »

**Du « 100 % naturel » au « bio » en passant par « éco » et « sans COV », les peintures avancent aussi sur le terrain des produits plus respectueux de la santé des hommes et de la planète. La vague verte touche toutes les couleurs ! On ne s'en plaindra pas.**

Mais peut-on avoir confiance en ces produits « écologiques » ou « naturels » ? Les peintures font-elles exception au greenwashing ? Et avant cela : nous faut-il vraiment peindre et acheter des peintures ? Quels risques potentiels représentent-elles ? Tentons d'y voir un peu plus clair...

## Simple comme « peinture » !

Par définition, une peinture est « une préparation fluide qui peut s'étaler en couche mince sur toute sorte de matériaux pour former après séchage, un revêtement mince, adhérent et résistant, jouant un rôle protecteur et/ou décoratif ». (Source : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)). Nous voilà bien avancés ! ...mais encore ? Qu'y trouve-t-on ?

- Un liant : une substance de base qui va lier les composants et permettre l'accroche au support ;
- Un solvant : qui dissout les différents composants de la peinture et la rend fluide et applicable ;
- Un pigment : poudre colorée qui donne la coloration et l'opacité ;
- À cela s'ajoutent souvent les additifs (siccatifs, épaississants, biocides, etc.) et les charges, qui remplacent une partie des pigments, souvent chers, et donne à la peinture un aspect et une consistance particulière.

Chacun de ces composants peut ou non avoir un impact sur l'environnement et/ou la santé.

Le liant, par exemple, peut être d'origine minérale (argile, silicate, chaux, etc.) ou d'origine synthétique (acryl, vinyl, époxydes, etc.). Autre exemple, le solvant peut simplement être de l'eau. On parle alors de diluant. Mais il peut aussi s'agir d'éthers de glycol ou de méthanol, sources de composés organiques volatils (COV), potentiellement dommageables pour la santé.

## Un passé coloré d'impacts sur l'environnement...

On vient de loin ! Prenons trois exemples pour voir comment l'industrie de la peinture a choisi ou été forcée d'intégrer des préoccupations environnementales et de santé dans l'élaboration de ses produits.

- Le plomb. Le plomb a été utilisé dans la fabrication de peintures. Mais bien qu'il soit interdit depuis 1948, il est encore présent dans d'anciennes couches de peinture de bâtiments anciens. Il est encore aujourd'hui responsable du saturnisme, intoxication atteignant le système nerveux, les reins, le sang et le système digestif.
- Le PCP et le lindane. Parmi les additifs les plus dangereux qui ont été utilisés dans les peintures, on trouve le pentachlorophénol et le lindane, deux pesticides cancérigènes et toxiques puissants. Heureusement, aussi interdits aujourd'hui.
- Les composés organiques volatils (COV). Ce sont des substances que l'on retrouve dans les solvants de nombreuses peintures. Les émissions de COV concourent à la modification de la couche d'ozone — avec des conséquences sur les écosystèmes — et s'accumulent dans l'air des maisons. Ils représentent l'une des principales sources de la pollution intérieure. La plupart ont des effets potentiels sur la santé : irritations des voies respiratoires, des yeux et de la peau, démangeaisons, maux de tête, fatigue, étourdissements, perturbation du sommeil... Mais ils sont également impliqués à plus long terme dans certains cancers, maladies dégénératives ou allergies. La directive européenne de 2004, en application depuis le 1er janvier 2010, cherche à limiter les émissions de COV, en particulier celles des peintures et vernis. Peut-on dès lors espérer que les peintures actuelles sont sans danger ? Rien n'est moins sûr...

Certains produits toxiques, irritants ou allergisants entrent en

core dans la composition des peintures actuelles et continuent à faire débat : les éthers de glycol, des pesticides et agents de conservation, le propylène glycol et ses dérivés, le méthanol, des résines synthétiques, les hydrocarbures aromatiques, etc. Les nanoparticules ont aussi fait leur apparition dans le domaine des peintures. La transparence et le principe de précaution reste donc de mise !

## La vague de greenwashing déferle sur les peintures !

L'industrie de la peinture l'a compris, la tendance est au vert. À côté des produits classiques, les fabricants s'intéressent à la niche écologique en proposant des produits à impacts réduits sur la santé et l'environnement.

Quelques exemples... !

«Oxygène», «Eco-Nature», «Environnement», «Payable avec des éco-chèques», «Eco-plus», «Ushuaia», ou tout simplement «Nature», les sous-marques ne manquent plus dans les rayons. Entre greenwashing et vraies améliorations, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. Il y a cependant une réelle avancée, certaines d'entre elles respectant même les critères de l'écocollable européen.

Ces produits issus de groupes industriels importants concurrencent cependant l'offre de petits fabricants qui se sont efforcés dès l'origine de proposer des produits respectueux de la santé et de l'environnement.

La différence réside parfois dans la transparence de l'information à propos du produit. Là où, globalement, les petits fabricants de peintures donnent un accès libre à la fiche technique du produit sur Internet, il faut parfois chercher longtemps avant de trouver cette information sur les sites des géants de la peinture. Les marques de peintures que l'on trouve dans les négoce de matériaux écologiques proposent pour la plupart des cas un accès libre et direct aux fiches techniques ainsi que la liste des composants des peintures.

## « Je choisis quelle peinture alors docteur ? »

- Fabriquons nos peintures maison. À base de chaux et de pigments naturels, elles seront écologiques et économiques ! Un exemple pour une peinture blanche de plafond :
  - o Peinture acrylique murale : 19,00 €/L, 12 m<sup>2</sup>/L c'est-à-dire : 1,6 €/m<sup>2</sup>/couche,
  - o Peinture à l'argile : 10,25 €/L, 8m<sup>2</sup>/L c'est-à-dire : 1,3 €/m<sup>2</sup>/couche,
  - o Peinture à la chaux prête à l'emploi : 11,80 €/L, 6m<sup>2</sup>/L c'est-à-dire 1,95 €/m<sup>2</sup>/couche,
  - o Fabrication « maison » de peinture à la chaux aérienne : 11,00 €/25 kg, 150g/m<sup>2</sup> c'est-à-dire : moins de 0,10 €/m<sup>2</sup>/couche !
- Privilégions les peintures sans solvant (hormis l'eau), ni co-solvant ;
- Cherchons les peintures dont les ingrédients sont d'origine minérale et/ou végétale ;
- Préférons les peintures dont la teneur en COV est la plus faible possible, voire nulle ;
- Évitions les peintures contenant des métaux lourds ou plus de 1 % d'additifs (fongicides, épaississants, fixateurs, dispersants, anti-UV, ignifuges, siccatifs) ;
- Optons pour des peintures perméables à la vapeur d'eau et hygroscopiques, qui ont une capacité de régulation de l'humidité de l'air intérieur ;
- Privilégions les peintures biodégradables ;
- Privilégions les peintures des négoce de matériaux écologiques et/ou labellisées : Natureplus, Ange Bleu, NF Environnement, Ecolabel européen.

Les peintures et vernis, un secteur dont il s'agit de ne pas être dupe afin de prendre de belles (et saines) couleurs pendant l'été !

Extrait de l'article rédigé par Jean-François Rixen

Pour l'entièreté de l'article, consulté <http://www.ecoconso.be/spip.php?article567>



# Allégations de santé : ne croyez pas

**Les consommateurs qui arpentent les rayons des grandes surfaces alimentaires, ne peuvent que remarquer la quantité croissante de produits arborant des allégations de santé, des slogans et des textes publicitaires qui revendiquent des effets bénéfiques sur la santé. Et les consommateurs sont sensibles à ces allégations de santé car ils ont pris conscience que le mode de vie actuel (sédentarité, nourriture trop riche stress...) a un effet négatif sur leur santé.**

Comme la santé est devenue un des principaux arguments de vente des produits alimentaires et que les références à la santé se multiplient, le consommateur se retrouve difficilement dans cette profusion de pseudo informations.

Les ajouts de vitamines, la présence d'Oméga 3 ou encore l'allègement en matières grasses... présentent-ils un intérêt pour les consommateurs ?

Une alimentation équilibrée n'est-elle pas suffisante ?

Pour répondre à ces questions, le CRIOC décrypte les étiquettes et évalue l'intérêt nutritionnel de plusieurs centaines de produits avec l'aide de spécialistes (nutritionnistes et diététiciens).

Les résultats, présentés dans ce guide d'achat incitent à la prudence. Car il est inutile de rechercher des aliments miracles — appelés aussi alicaments (contraction des mots aliments et médicaments) dans les rayons des supermarchés. En cas de problème de santé, mieux vaut toujours consulter un médecin.

## Les produits allégés dits « light »

Grâce aux produits « light », tout excès serait désormais autorisé. L'ambiance des rayons ne prête guère à confusion : le consommateur pourrait manger à volonté chips, charcuteries, glaces, desserts, chocolat... à condition qu'ils portent la mention LIGHT. Et les mentions sur l'étiquette « 0 % » ou « seulement x % de matière grasse » ne cessent d'induire en erreur car le tableau d'analyse nutritionnelle révèle bien souvent que l'allègement en graisse est compensé par un dosage plus important des sucres (pour le goût) qui annule l'effort fait sur les graisses et qui donne in fine un produit hypercalorique !

Conclusion : Le jeu n'en vaut pas la chandelle, surtout que ces produits light sont chers. Et le consommateur va

les payer parfois plus du double des produits équivalents non allégés !

## Vitamines et Minéraux

L'adjonction de vitamines et de minéraux n'est permise qu'à condition de respecter certains dosages. En effet, en trop faible quantité, ils n'ont pas d'effet et en trop forte dose, ils peuvent être nuisibles pour la santé. Ces ajouts de vitamines et de minéraux se font pour plusieurs raisons. Pour restituer la teneur initiale en ces substances lorsque celle-ci a été réduite pendant les processus de fabrication, de stockage ou de traitement ou, pour donner à des aliments une valeur nutritionnelle plus intéressante pour des populations ciblées qui peuvent souffrir de déficiences.

La présence de vitamines et de minéraux incite souvent les consommateurs à l'achat, même si elle ne présente aucun intérêt particulier pour le consommateur en général. Bien souvent, aucune indication ne précise que ces aliments sont destinés à une population spécifique, et, si la mention existe, il faut une loupe pour la déchiffrer.

Conclusion : Les produits avec adjonction de vitamines et de minéraux ne présentent qu'un intérêt très limité et ne méritent pas une consommation sans avis médical.

## Les Polyphénols

Des recherches menées ces quinze dernières années ont mis en évidence le rôle positif joué par ces substances anti-oxydantes présentes dans les aliments. Les polyphénols peuvent, en effet, jouer un rôle dans la prévention du mauvais cholestérol et la prévention de certaines maladies (maladies cardio-vasculaires, diabète, cancers, maladies neurodégénératives). On les trouve avant tout dans les fruits et les légumes mais également dans des produits transformés comme le chocolat, le thé ou le vin.

Conclusion : Ces produits peuvent être utiles en matière de nutrition.

## Les substances anticholestérols

Les phytostérols et phytostanols sont des substances végétales qui aident à diminuer le taux de mauvais cholestérol. Ils sont obtenus par procédé industriel à partir de colza, de tournesol ou de pin. Leur structure est proche de celle du cholestérol. Cela leur permet d'interférer dans l'absorption

du cholestérol au niveau de l'intestin. Les bénéfices des phytostérols se mesurent surtout chez des sujets souffrant d'hypercholestérolémie et sous traitement médical. Cependant, il n'y a aucune preuve que ces substances qui diminuent la cholestérolémie de 10 à 15 %, aient un quelconque effet sur la prévention des accidents cardio-vasculaires et des décès. Par contre, leur consommation présente un risque pour les personnes ne souffrant pas de ces problèmes, les femmes enceintes et les enfants.

Certains cardiologues s'interrogent sur les implications de ces stérols végétaux à long terme dans des problèmes de calcifications des artères.

Conclusion : Si ces produits peuvent constituer une aide dans le cadre d'un traitement pour faire baisser le taux de cholestérol dans le sang, la consommation de ces produits pour prévenir des accidents cardio-vasculaires est non prouvée à ce jour. Ils ne doivent en aucun cas être consommés sans avis médical. Rappelons ici qu'un excès de cholestérol peut être dû à une association de mauvaises habitudes — alimentaires et d'hygiène de vie — qui doivent être remises en cause si on souhaite un résultat à long terme. En outre, ces produits peuvent être contre-indiqués à certains consommateurs et vu la multiplicité des aliments en contenant, il existe un risque de surconsommation dont on ne connaît pas les effets réels sur la santé (risque d'accidents cérébraux, de carence en vitamine A...).

## Les Oméga 3

Les Oméga 3 sont des acides gras, présents en grande quantité à l'état naturel dans les poissons gras (maquereau, hareng, saumon) les huiles de colza, de noix, de soja et bien entendu dans les margarines qui contiennent ces huiles végétales mais aussi en plus petite quantité dans le lait. Ils participent au bon fonctionnement du système cardio-vasculaire en faisant baisser la tension artérielle chez les hypertendus, et le taux de triglycérides chez les personnes qui en ont trop. Par ailleurs, ils seraient bons pour le cerveau (ce sont des constituants essentiels du cerveau) et les oméga 3 et 6, indispensables au développement psychomoteur de l'enfant (système nerveux et vision). Chez le bébé, les besoins en acides gras poly-insaturés sont importants car le cerveau est constitué de 50 à 60 % de lipides.

Conclusion : La consommation de ces produits est importante pour le développement du cerveau et aide à la pré-

# tout ce qu'on vous dit !

vention des maladies cardio-vasculaires. Comme ils se retrouvent dans des huiles végétales et les poissons gras, le consommateur a intérêt à sélectionner ces aliments.

## Les probiotiques

Les probiotiques sont des bactéries telles que le Bifidus qui revendiquent des effets bénéfiques sur le fonctionnement de la flore intestinale et de ce fait sur le renforcement du système immunitaire intestinal. Mais, des études scientifiques ont montré des effets positifs seulement à des doses largement supérieures à celles trouvées dans les produits de grande consommation. L'ancêtre des probiotiques, qui lui, a fait ses preuves pour limiter la durée des diarrhées aiguës et qui facilite la digestion du lactose est le yaourt. Les nouvelles générations de probiotiques sont des bactéries plus résistantes à l'acidité du tube digestif que celles du yaourt. Leurs effets réels dépendent de la souche mais comme ces souches sont protégées par un brevet et nommées de manière commerciale «Bifidus actif essensis», ou «L-casei defensis» sans préciser le nom scientifique de la souche, impossible donc de faire le tri entre le bon grain et l'ivraie. Surtout que ces probiotiques sont souvent dépourvus de dossier scientifique sérieux.

Conclusion : Le yaourt et les laits fermentés fournissent, comme le lait, des

éléments nutritifs indispensables à un régime équilibré.

## Les fibres végétales

Les fibres végétales résistent bien à la digestion et à l'absorption dans l'intestin grêle et subissent une fermentation partielle ou totale dans le côlon. La fermentation exerce un effet positif sur le transit intestinal. On distingue deux types de fibres selon leur solubilité dans l'eau : les fibres insolubles (cellulose, lignines) qui accélèrent le transit en augmentant le volume fécal et les fibres solubles (pectines, gommes), qui forment des solutions plus ou moins visqueuses. Elles augmentent le temps nécessaire à la vidange gastrique, favorisent la satiété, séquestrent des nutriments en les rendant moins disponibles (par exemple, elles sont efficaces pour réduire l'absorption du mauvais cholestérol -LDL, du glucose et des lipides) et régulent la glycémie. La proportion des fibres insolubles est beaucoup plus élevée que celles des fibres solubles.

Conclusion : Les fibres sont essentielles pour le transit intestinal. On conseille de consommer 30 g de fibres par jour.

Article publié dans Move-eat Newsletter du 25 juillet 2010 par le CRIOC. Plus de détails sur le site <http://fr.move-eat.be/page.php?myfiche=4585>

## Les changements climatiques, ça gaze... Et toi ?

Vous souhaitez aborder les changements climatiques avec votre classe ?

Susciter la réflexion sur les actions énergivores ou éco-malines ?

Ce poster est fait pour vous (format A1) ! Il présente un paysage belge (des maisons, une école, des gens qui s'activent...) tout en interpellant : « quand produisons-nous des gaz à effet de serre ? »

Pour vous aider à répondre à cette question, GREEN a conçu un dossier d'accompagnement (pistes d'exploitations pédagogiques, infos de base sur les changements climatiques et fiches quizz détaillées).

Au final, vous pourrez entamer avec les jeunes un débat, une discussion ou un projet sur les actions positives à mener.

RECEVOIR GRATUITEMENT LE POSTER (A1) + DOSSIER  
Joëlle Burton, Région Wallonne, 081/33 51 80, [joelle.burton@spw.wallonie.be](mailto:joelle.burton@spw.wallonie.be)

TÉLÉCHARGER LES DOCUMENTS  
<http://www.effetdejeunes.be/fr/postercc.htm>

GREEN asbl a réalisé ce poster et le dossier d'accompagnement dans le cadre de la campagne « Effet de jeunes contre effet de serre », une campagne de mobilisation des jeunes pour le climat.

Pour en savoir plus surfez sur [www.effetdejeunes.be](http://www.effetdejeunes.be).





## Les chemins et sentiers mieux protégés par les nouvelles normes agricoles

Depuis le 1er janvier 2010, le respect des biens et servitudes publics est inclus dans la liste des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE). Il s'agit d'un progrès encourageant la responsabilisation des agriculteurs envers les chemins et sentiers publics. Explication et mode d'emploi.

La profession d'agriculteur est un métier difficile. Cette situation ne doit cependant pas dispenser les exploitants de nos campagnes de respecter le bien public. En effet, il est malheureusement courant de constater que beaucoup de chemins et sentiers sont « effacés » par les labours ou entravés par les barbelés ou le « taureau méchant ». Il n'est pas rare, non plus, de constater l'anéantissement partiel ou total de la faune et de la flore des bords de chemins sous la pluie toxique des produits phytosanitaires.

L'un justifie cet état par l'abandon « de fait » du chemin par les autorités communales, l'autre argue du non-passage du public depuis de nombreuses années. Et trop souvent, cela suffit pour « ramollir » toute volonté communale ou associative de réhabiliter une voirie qui pourrait trouver une seconde jeunesse dans le cadre de la mobilité (liaison inter-villages, inter-quartiers...), de la nature (aménagements en faveur de la biodiversité) ou du tourisme.

Heureusement, la majorité des agriculteurs concernés n'est pas de mauvaise composition et accepte, après quelques palabres, bon gré, mal gré, de « rendre » au public ce qui lui appartient : l'assiette praticable d'un chemin ou simplement le droit de passer en toute sécurité dans le cas d'un sentier. Cependant, il arrive parfois qu'un récalcitrant refuse net de ne plus labourer tel chemin ou de désentraver tel tourniquet. Les rappels à l'ordre des autorités communales ou du commissaire voyer n'y faisant rien, la situation reste donc bloquée ad vitam. Mais un nouveau moyen de pression existe aujourd'hui...

### De nouvelles normes agricoles

Les nouvelles dispositions prises dans le cadre de la mise en œuvre de la conditionnalité des primes agricoles pour l'année 2010 ayant fait l'objet d'un consensus, tant de l'administration que des organisations agricoles, permettront à l'avenir de ramener certains réfractaires à plus de sagesse. En effet, suite au bilan de santé de la Politique Agricole Commune (PAC), des modifications ont été apportées dans la réglementation européenne concernant certaines normes des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE). Des normes ont donc dû être ajoutées ou modifiées en Région Wallonne. Ces modifications ont été arrêtées et sont d'appli-

tion depuis le 1er janvier 2010.

La norme « D1T0E5 - Maintenir les particularités topographiques » [1] retiendra toute notre attention puisqu'elle stipule que sont interdit(e)s :

- toute usurpation des biens et servitudes publics ;
- toute destruction, sauf si un permis d'urbanisme ou à défaut, l'autorité compétente, l'autorise, de particularités topographiques et des autres éléments fixes du paysage, tels que les **bordures de champs, les talus, les fossés, les berges, les haies indigènes, les alignements d'arbres et arbustes, en groupe ou isolés** ;
- sauf si un permis l'autorise, **toute modification sensible du relief du sol** ;
- toute modification du régime hydrique du sol si elle affecte de manière sensible la zone humide, sauf si un permis d'urbanisme ou, à défaut, l'autorité compétente l'autorise.



Concernant les bords de champs, il est interdit « d'installer une culture, d'épandre un fertilisant, de labourer, de travailler le sol ou d'effectuer un traitement phytosanitaire (sauf traitement spécifique et localisé contre les plantes invasives) à moins de 1 m de la limite d'une voirie ».

### Le nerf de la guerre

On comprend donc toute l'importance de cette norme en matière de protection des voiries vicinales : plus question de prendre la chose à la légère sous peine d'avoir quelques ennuis avec les autorités subsidiaires...

L'article 23 du règlement 73/2009 fixe les modalités de sanctions [2]. L'agriculteur est informé de ces modalités au travers de la notice explicative de la déclaration de superficie 2010 [3]. Les modalités de contrôle sont expliquées à la page 47 et les sanctions aux règles de BCAE sont expliquées à la page 49 du chapitre 5.4 de la seconde brochure [4].

En résumé, lorsque la situation de non-respect en question est due à un acte ou à une omission directement imputable à l'agricul-

teur qui a présenté la demande d'aide, la sanction correspond :

- à une diminution de 3 % de l'ensemble des aides de l'exploitation, découplées ou non (du 1er et du 2ème pilier) ;
- selon la gravité, l'étendue et la permanence de la non-conformité, cette diminution peut être portée à 5 % ou réduite à 1 %, voire à 0 % dans certains cas particuliers ;
- en cas de récurrence d'une non-conformité, la sanction est multipliée par 3 ;
- en cas de non conformité intentionnelle, la sanction est fixée entre 15 et 100 %.

### Pas de contrôle automatique

Au vu de l'absence de cartographie détaillée des biens et servitudes publics, le contrôle du respect de cette norme ne sera toutefois pas automatique. Elle ne sera pas non plus effectuée lors des contrôles in situ visant annuellement 5 % des exploitations agricoles.

Toutefois, toute constatation d'une infraction à cette norme par une autorité compétente (bourgmestre, échevins, commissaire voyer ou police communale) devra être prise en considération par la Direction du Contrôle pour autant qu'elle soit informée de ce constat d'infraction [5].

### Un moyen de pression utile

Certes, l'intention n'est pas de vouloir tout réhabiliter partout et instantanément, mais bien d'assurer l'accès aux voiries identifiées comme utiles par la collectivité, quel que soit l'état de celles-ci. L'application de ces nouvelles normes peut être un moyen de pression efficace lorsque le dialogue échoue. Espérons que ces dispositions permettront de débloquent certains dossiers difficiles et redonnerons du courage à tous ceux et celles, qui au sein des administrations ou des associations, essaient de rendre et garantir l'accès au bien public.

Christophe Danaux  
Sentiers.be

[1] Remarque importante : cette norme est bel et bien obligatoire depuis le 1/01/2010. Elle n'est donc plus donnée à titre de recommandation

[2] RÈGLEMENT (CE) no 73/2009 DU CONSEIL du 19 janvier 2009

[3] Notice explicative du formulaire de déclaration de superficie pour l'année 2010 - 1er volet : Comment remplir la déclaration ?

[4] Notice explicative du formulaire de déclaration de superficie pour l'année 2010 - 2ème volet : Aperçu des législations - Conditionnalité - Contrôles

[5] Courrier à l'attention de Monsieur Philippe Nemry, Directeur - Direction du Contrôle - Département de la Police et des Contrôles de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement - Chaussée de Louvain 14 - 5000 Namur.

# Les Indésirables

« La grenouille qui se veut faire aussi grosse que le bœuf » Jean de la Fontaine.

Une fable ? Une réalité ? À vous de voir !

## La grenouille taureau

Taille : 10 à 20 cm ; poids : 500 à 900 gr !  
Couleur : gris-brun uniforme ; un gros repli de peau derrière l'œil et au dessus du tympan.  
Cri : ressemble au mugissement grave d'un taureau.  
Habitat : eau peu profonde, tiède (17 ° à 20 °).  
Reproduction : les têtards, qui ne se métamorphosent qu'au bout de 2 à 3 ans, auront 7 cm.  
Origine : USA, de la Floride aux Grands Lacs.

## La grenouille rieuse

Taille : 10 à 13 cm.  
Couleur : vert olive, brunâtre avec taches noires ; sacs vocaux gris foncés.  
Cri : très bruyant ; un « ricanement » puissant de jour comme de nuit depuis fin mars jusqu'à fin septembre, voire octobre ou novembre.  
Habitat : plans d'eau profonde, berges ensoleillées.  
Reproduction : 5 000 à 10 000 œufs.  
Origine : les Balkans.

Toutes deux sont des **espèces invasives** introduites en Belgique lors de transports de plantes aquatiques, de poissons, de grenouilles pour la consommation de pattes, ou vendues en jardinerie pour peupler les mares de jardin.

Ces espèces peuvent vivre dix ans, elles produisent un grand nombre d'œufs et leurs têtards sont peu appréciés des poissons ; par contre, elles se nourrissent des proies de nos espèces naturelles et ainsi les supplantent peu à peu.

Dans notre prochain bulletin : « Questions de vocabulaire ».

N.M.



## MIEL OU

## VINAIGRE

### Aménagement douteux

Voici une bien curieuse façon d'aménager son jardin. C'est ce que les voisins et passants de la rue du Catty et environs pensent. Ne recevant pas de réponse du côté des autorités communales, le quartier s'émeut qu'une telle situation perdure.



### Sentier d'Ohain 71

Nous l'avons déjà mentionné dans nos rubriques, des sentiers entrent dans l'oubli avec la complicité des responsables communaux qui préfère la politique du « laisser faire » plutôt que de

prescriptions et règlements en vigueur. C'est toujours le cas pour le sentier du Mayeur à la chaussée de Louvain.

### Cocorico, Lasne Nature reçoit des fleurs

Pour ses 20 ans, bon nombre de mots d'encouragement lui ont été adressés. En voici quelques uns.

« Voilà une association qui montre toute son utilité, au jour le jour, pour

garder sans cesse la nature au centre des priorités, pour rendre aux habitants la vie toujours plus agréable. Un grand merci pour tous vos efforts » JC et D.

« Association plus que nécessaire ! Merci pour votre engagement toujours plus vert » B.

« Merci pour vos actions en faveur de nos enfants et pour un avenir vert » P et I

### Contrôle de vitesse bidon ?

On est fort pour laisser croire que la vitesse est contrôlée à Lasne. On y installe même des boîtiers vides pour radar fantôme, auxquels plus personne ne croit. Quand reviendrons-nous à une politique policière réaliste ?





## Nos sacs en jute

Un sac à provisions en jute, aux dimensions 35 x 42 x 17 cm. Nous vous le proposons au prix de 7 € + frais de port hors Lasne.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be).



## Nos nichoirs inédits

Notre amie Colette Pierson a façonné de ses mains des nichoirs en terre et les a cuits au four. Résultat, autant de merveilles uniques et incomparables.

Nous vous les proposons au prix de 50 € la pièce.

Encore une occasion pour offrir un cadeau original, œuvre d'art unique ou classique.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be).



## COLLECTES SÉLECTIVES

**SACS BLEUS, PAQUETS DE PAPIERS ET CARTONS** à déposer le matin dès 6 heures ou la veille à partir de 18 heures.

### SEPTEMBRE

Mardi 7 : sacs bleus (PMC)  
Mardi 21 : sacs bleus (PMC)  
Mardi 28 : papiers et cartons

### OCTOBRE

Mardi 5 : sacs bleus (PMC)  
Mardi 19 : sacs bleus (PMC)  
Mardi 26 : papiers et cartons

### NOVEMBRE

Mardi 2 : sacs bleus (PMC)  
Mardi 16 : sacs bleus (PMC)  
Mardi 23 : papiers et cartons  
Mardi 30 : sacs bleus (PMC)

### DECEMBRE

Mardi 14 : sacs bleus (PMC)  
Mardi 21 : papiers et cartons  
Mardi 28 : sacs bleus (PMC)

### GROS ENCOMBRANTS

Mercredis 1er septembre et 27 octobre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le lundi.

Mercredis 8 septembre et 3 novembre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le mardi.

Mercredis 15 septembre et 17 novembre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le jeudi.

Mercredis 22 septembre et 24 novembre dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le vendredi.

En cas de problème, téléphonez au Service Environnement de la Commune, au 02 6340583.

## Les dictons du cultivateur

« *Bel automne vient plus souvent que beau printemps* »  
« *A la Sainte-Ursule (21 octobre), le temps parfois est petit printemps* »  
« *Quand l'hiver n'est pas pressé, il arrive à la Saint-André (30 novembre)* »

**Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.**

## Nos éditions - nos tee-shirts

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.

• **TOPO-GUIDE N° 1**  
« 12 PROMENADES À LASNE »

• **TOPO-GUIDE N° 2**  
« 14 NOUVELLES PROMENADES »  
Prix de chaque topo-guide : 8 € + frais d'expédition de 2,07 €. Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 2,07 €.

• **CARTE 210 km DE PROMENADES À LASNE.**  
Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,38 €.

• **CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE**  
Prix noir et blanc : 6 € + frais d'expédition : 2,07 €.

• **CARTES POSTALES EN COULEURS**  
la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,69 €.

• **POLOS ET TEE-SHIRTS**  
100 % COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les tee-shirts.

POLO pour dame, manches courtes, couleur sable Tailles S, M, L ou XL  
Prix : 20 €.

POLO pour homme, manches cour-

tes, couleur olive Tailles S, M, L, XL ou XXL  
Prix : 20 €.

TEE-SHIRT manches longues, bicolore sable/olive Tailles M.L.  
Prix : 14 €.

TEE-SHIRT manches courtes blanc pour **enfants et adultes**, Prix : 10 € modèles enfants, 14 € modèles adultes.

Renseignements concernant ces vêtements : 0477 216842.  
Hors Lasne, les frais d'expédition sont de 2,07 € ; à Lasne, les vêtements sont portés à domicile.

**Tous les versements concernant nos éditions sont à effectuer au compte 001-2693758-47 de Lasne Nature à 1380 LASNE.**



# AGENDA

## SEPTEMBRE 2010

- Ven 3 / Dim 5 **Valériane** à Namur Expo. Renseignements auprès de Nature & Progrès [www.natpro.be](http://www.natpro.be) ou [www.valeriane.be](http://www.valeriane.be)
- Dim 12 **Journée de visite de la réserve naturelle Kampina** Inscription obligatoire
- Dim 19 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**  
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.
- Dim 19 **Journée de la mobilité**
- Jeu 30 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

## OCTOBRE 2010

- Ven 1 / Dim 3 **Les Jardins d'Aywiers** de 10 à 18 h (sauf le Ven à partir de 13 h). Thème : «Les arbres fruitiers». Lasne Nature sera présente sur le site.
- Sam 16 **Nuit de l'obscurité** animations diverses coordonnées par Inter Environnement Wallonie. Infos sur [www.iewonline.be](http://www.iewonline.be)
- Dim 17 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**  
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.

- Sam 23 **Promenade nature** guidée par Christine De Keyser sur le thème «Les fruits sauvages». RDV à 14 h sur le parking de l'ancienne gare vicinale d'Aywiers, route de l'Etat à Maransart. Durée 3 h. Participation gratuite pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les autres.

- Jeu 28 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale. .

## NOVEMBRE 2010

- Dim 14 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**  
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.
- Dim 21 **Balade des énergies** Infos Service Environnement de la Commune de Lasne 02 6340493.
- Jeu 25 **Assemblée Générale de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart à 20 h.
- Sam 27 **Distribution d'arbres** de 9 à 12 h. Infos Service Environnement de la Commune de Lasne 02 6340493.

## DECEMBRE 2010 (provisoire)

- Dim 12 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**  
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.

## Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

**Président :** Willy CALLEEUEW : 02 633 24 66

**Secrétaire :** Jean-Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42

**Trésorier :** Jean MONS 02 633 27 91

**Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire :** Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou [urbanisme@lasne-nature.be](mailto:urbanisme@lasne-nature.be)

**Cellule Sentiers :** Jacques COLARD : 02 353 02 44 ou [sentiers@lasne-nature.be](mailto:sentiers@lasne-nature.be)

**Réserve du Ru Milhoux :** Erik SEVERIN (conservateur) 02 653 55 79 après 20 h

**Cellule Mobilité :** Jean Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42 ou [mobilite@lasne-nature.be](mailto:mobilite@lasne-nature.be)

**Cellule Eau, pollutions :** Alain CHARLIER : 02 633 41 93 (le soir) ou [eauetpollutions@lasne-nature.be](mailto:eauetpollutions@lasne-nature.be)

**Cellule Batraciens :** Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou [batraciens@lasne-nature.be](mailto:batraciens@lasne-nature.be)

**Cellule Écoles-Nature :** Monique LOZET : 02 653 22 64

**Cellule Plantes et semences :** Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou [semences@lasne-nature.be](mailto:semences@lasne-nature.be)

**Rédaction :** Willy CALLEEUEW : 02 633 24 66

### Siège social :

12, rue du Mouton 1380 Lasne  
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**  
E-mail : [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be)  
Site internet : [www.lasne-nature.be](http://www.lasne-nature.be)

### Comptes en banque :

POUR LES COTISATIONS **001-2326233-55** de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE.

POUR TOUTES LES PUBLICATIONS de Lasne Nature **001-2693758-47** de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

## Les mots croisés de JS

### SOLUTION DU N° 82

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	S	A	G	I	T	T	A	I	R	E
2	A	B	A	S	O	U	R	D	I	S
3	P	E	R	L	I	E	R	E	T	
4	R	I	D	E		S	E		S	U
5	O	L	E		A		T	O	U	R
6	P	L	E	V	R	E		E	R	G
7	H	E		E	C	C	E	I	T	E
8	Y	S	E	R		I	G	L	O	O
9	T		A	T	O	M	E		U	N
10	E	L	U		C	A	R	A	T	S

### GRILLE N° 83

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

### HORIZONTALEMENT

1. Noisetier ou lilas. 2. Mammifères de nos forêts – Homme politique français. 3. Imprégna – Influé. 4. Elles envahissent les berges de nos rivières. 5. Constituant de l'oside – Peu recommandable si triste. 6. Coutumes – Insecte qui pond ses œufs dans le bois des conifères. 7. Poissons des lacs alpins – Pour les intimes. 8. Décrit dans les livres de promenades. 9. Resserré – Gardien d'animaux. 10. Testons à nouveau.

### VERTICALEMENT

1. 1H des régions chaudes. 2. Ustensile de ménage. 3. Livre sacré – Peut être fou. 4. Titre dans l'empire turc – Oiseaux palmipèdes. 5. Maisons en bois – Arides. 6. Lasne Nature regroupe ceux de la nature – Estuaire profond. 7. Colora de multiples teintes. 8. Provenir – Déesse grecque. 9. Mangeoire – Excrément. 10. Comme les fleurs des plantes monoïques.



## La nature de septembre à novembre

En septembre, les sommités des chardons sont couvertes d'un duvet blanc, indiquant que les graines à l'intérieur sont mûres. C'est un signal pour le **Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*), qui l'amènera à se poser sur la plante, extraire la graine de son réceptacle, en arracher la pointe emplumée, la décortiquer et la manger. L'appétit



de ce passereau au masque rouge et aux ailes jaunes et noires pour les graines de chardon lui a donné son nom. Sa parure colorée lui a donné son qualificatif. C'est en bande que cet oiseau se déplace parmi les chardons, cardères et autres plantes à graines.

disposés dans plusieurs plans, d'où son qualificatif de millefeuille.

En automne, un arbrisseau aux tiges couvertes d'épines va laisser apparaître ses fruits charnus rouges luisants, les cynorhodons. Il s'agit de l'**églantier** (*Rosa canina*), aussi appelé rosier des chiens. Les fruits sont riches en vitamine C, en quantité dix fois supérieure à celle du citron. Débarrassés de leurs poils intérieurs, ils peuvent être consommés en confiture ou en tisane.



Les graines de conifères font le bonheur de l'**éclureuil roux** (*Sciurus vulgaris*). En observant un cône épluché, on peut savoir qui l'a décortiqué. L'éclureuil commence par enlever les écailles à la base du cône qu'il taille en pointe. Ensuite il le couche devant lui, place une de ses pattes antérieures sur l'extrémité taillée, l'autre sur la partie encore garnie d'écailles. Dans cette position, il se met à ronger les écailles dures pour atteindre les graines qui se trouvent à leur base. Les écailles étant insérées sur l'axe du cône en suivant une spirale, le cône devra être constamment tourné pour pouvoir enlever les écailles les unes après les autres. Généralement l'extrémité supérieure du cône ne sera pas touchée, et formera un petit plumet.

trémité supérieure du cône ne sera pas touchée, et formera un petit plumet.

Connaissez-vous cette plante utilisée autrefois pour la guérison des blessures et dédiée à Achille, héros de la guerre de Troie ? Il s'agit de l'**achillée millefeuille** (*Achillea millefolium*), plante vivace dont la floraison s'échelonne de juin aux premières gelées. Elle présente des fleurs blanches, parfois rosées, réunies en corymbe terminal, se trouvant à la partie supérieure de la tige (jusqu'à 50 cm). Les feuilles sont divisées en nombreux segments très étroits et



Le **Pic épeiche** (*Dendrocopos major*) va se nourrir, en période hivernale, de graines de conifères également. Il détache un cône de l'arbre, le transporte dans son bec jusqu'à une anfruosité d'un arbre (appelée alors une forge) dans laquelle il pourra coincer le fruit pour le décortiquer. Avec son bec robuste il va frapper les écailles et les tordre pour atteindre les graines, qu'il va extraire avec sa langue dont la surface est enduite d'une

salive gluante. Un cône décortiqué par le pic épeiche a un aspect particulier, avec des écailles tirées en tous sens. Seule la base du cône est intacte.

Lors d'une de vos prochaines promenades, vous pourriez apercevoir un champignon blanc en forme de ballon pouvant atteindre 15 à 50 cm et parfois plus encore. Il s'agit de la **vesse-de-loup géante** (*Langermannia gigantea*), espèce qui produit le plus grand carpophore de tous les champignons. Sa surface est lisse et feutrée. À maturité elle devient verdâtre, elle se fissure laissant s'échapper les 7 milliards de spores produits dans le carpophore.

